

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-031**

**Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de l'OPAH :

- Une aide de 701 € pour le dossier de M. TISSOT – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de M. MARQUE – 01150 SAULT-BRENAZ
- Une aide de 700 € pour le dossier de Mme DAY – 01800 MEXIMIEUX

Dans le cadre de la plateforme :

- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. PETAT – 01150 LEYMENT
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. RUEDAS – 01500 DOUVRES
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. LAKEHAL – 01360 LOYETTES
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. TRIBUT – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme MARALDO – 01150 CHAZEY-SUR-AIN.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 28 mars 2023*

*Publiée le 03 AVR. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 28 mars 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

